

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 octobre 2009

CP 09/10-14

L'an deux mil neuf, le 26 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc et Astoul ;

Absents, excusés : MM. Roset et Bénech ;

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé à l'examen et au vote de ce rapport.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Divers dossiers**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen huit demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à l'acquisition et l'amélioration de logements.

I – Les terrasses de Courbieu à Castelsarrasin

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 4 pavillons de type 5 situés les terrasses de Courbieu à Castelsarrasin. Elle est inscrite dans la programmation départementale 2009.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 442 955 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	84 848 €
* Prêt PLUS travaux	330 867 €
* Subvention Etat (arrêté du 07/05/09)	12 000 €
* Subvention Conseil Général	<u>15 240 €</u>
Total	442 955 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 415 715 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	84 848 €
Montant garanti	42 424 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLUS travaux	
Montant	330 867 €
Montant garanti	165 433,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 207 857,50 €, soit 50% d'un montant global de 415 715 € sous réserve que la commune de Castelsarrasin se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

II – Le kiosque à Castelsarrasin

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 22 pavillons (2 T3, 14 T4/5 et 6 T5/6) situés le kiosque à Castelsarrasin. Elle est inscrite dans la programmation départementale 2009.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 342 174 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	463 519 €
* Prêt PLUS travaux	1 711 555 €
* Subvention Etat (arrêté du 30/04/09)	66 000 €
* Subvention CIL Alliance	18 000 €
* Subvention CIL 82	45 000 €
* Subvention Conseil Général	38 100 €
Total	2 342 174 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunt de 2 175 074 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* PLUS foncier	
Montant	463 519 €
Montant garanti	231 759,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* PLUS travaux	
Montant	1 711 555 €
Montant garanti	855 777,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 087 537 €, soit 50% d'un montant global de 2 175 074 € sous réserve que la commune de Castelsarrasin se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

III - Les jardins de Carla à Caussade

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 27 pavillons (11 T3 et 16 T4/5) situés les jardins de Carla à Caussade. Elle est inscrite dans le programmation départementale 2009.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 474 088 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	491 082 €
* Prêt PLUS travaux	1 791 906 €
* Subvention Etat (arrêté du 30/04/09)	81 000 €
* Subvention CIL Alliance	18 000 €

* Subvention CIL 82	54 000 €
* Autres	38 100 €
Total	2 474 088 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 2 282 988 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	491 082 €
Montant garanti	245 541 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLUS travaux	
Montant	1 791 906 €
Montant garanti	895 953 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 141 494 €, soit 50% d'un montant global de 2 282 988 € sous réserve que la commune de Caussade se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

IV - La Boulbène à Dieupentale

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 maisons de type 5 situées la Boulbène à Dieupentale. Elle est inscrite dans le programmation départementale 2009.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 295 947 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	56 665 €
* Prêt PLUS travaux	226 662 €

* Subvention Etat	5 000 €
* Autres	7 620 €
Total	295 947 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 283 327 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	56 665 €
Montant garanti	50 998,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLUS travaux	
Montant	226 662 €
Montant garanti	203 995,80 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 254 994,30 €, soit 90% d'un montant global de 283 327 €, la commune de Dieupentale se portant garante par délibération en date du 8 septembre 2009 à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits.

V - Avenue Jean Moulin à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 2 logements de type 4 situés 900 avenue Jean Moulin à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 323 158 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	45 355 €
* Prêt PLAI travaux	217 517 €
* Subvention Etat ANRU	60 286 €
Total	323 158 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 262 872 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI foncier	
Montant	45 355 €
Montant garanti	18 142 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLAI travaux	
Montant	217 517 €
Montant garanti	87 006,80 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 105 148,80 €, soit 40% d'un montant global de 262 872 €, sous réserve que la communauté de Montauban trois rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits.

VI - Rue Nicolas Vauquelin à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'une maison de type 3 située 22 rue Nicolas Vauquelin à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 113 100 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	22 620 €
* Prêt PLAI travaux	76 670 €
* Subvention Etat	10 000 €
* Autres	3 810 €
Total	113 100 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 99 290 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI foncier	
Montant	22 620 €
Montant garanti	9 048 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLAI travaux	
Montant	76 670 €
Montant garanti	30 668 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 39 716 €, soit 40% d'un montant global de 99 290 €, sous réserve que la communauté de Montauban trois rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits.

VII - Route du nord à Montauban

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration d'une maison de type 5 située 3850 route du nord à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 178 244 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	27 786 €
* Prêt PLAI travaux	128 458 €
* Subvention Etat ANRU	22 000 €
Total	178 244 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 156 244 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI foncier	
Montant	27 786 €
Montant garanti	11 114,40 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLAI travaux	
Montant	128 458 €
Montant garanti	51 383,20 €
Taux d'intérêt actuariel	1,05 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 62 497,60 €, soit 40% d'un montant global de 156 244 €, sous réserve que la communauté de Montauban trois rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits.

VIII - Le ruisseau à Nègrepelisse

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 15 logements (6 T4, 6 T5 et 3 T6) situés hameau du ruisseau à Nègrepelisse. Elle est inscrite dans la programmation départementale 2009.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 710 976 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	317 089 €
* Prêt PLUS travaux	1 310 787 €
* Subvention Etat (arrêté du 30/04/09)	45 000 €
* Subvention Conseil Général	38 100 €
Total	1 710 976 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 1 627 876 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLUS foncier	
Montant	317 089 €
Montant garanti	158 544,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	50 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

* Prêt PLUS travaux	
Montant	1 310 787 €
Montant garanti	655 393,50 €
Taux d'intérêt actuariel	1,85 %
Durée	40 ans
Taux annuel de progressivité	0 à 0,5 %
Périodicité des échéances	annuelle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 813 938 €, soit 50 % d'un montant global de 1 627 876 €, la commune de Nègrepelisse se portant garante par délibération en date du 26 mai 2009 à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat :

Acquisition et amélioration de 4 pavillons de type 5 situés les terrasses de Courbieu à Castelsarrasin

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global 207 857,50 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 84 848 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 330 867 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

Acquisition et amélioration de 22 pavillons (2 T3, 14 T4/5 et 6 T5/6) situés le kiosque à Castelsarrasin

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global 1 087 537 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 463 519 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 1 711 555 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Castelsarrasin accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

Acquisition et amélioration de 27 pavillons (11 T3 et 16 T4/5) situés les jardins de Carla à Caussade

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global 1 141 494 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 491 082 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 1 791 906 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Caussade accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

Acquisition et amélioration de 2 maisons de type 5 situées la Boulbène à Dieupentale

- la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant global 254 994,30 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 56 665 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 226 662 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Dieupentale accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants ;

Acquisition et amélioration de 2 logements de type 4 situés 900 avenue Jean Moulin à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global 105 148,80 € pour deux prêts PLAI, l'un de type foncier d'un montant de 45 355 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,05 %, l'autre de type travaux d'un montant de 217 517 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,05 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la communauté de communes de Montauban trois rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration d'une maison de type 3 située 22 rue Nicolas Vauquelin à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global 39 716 € pour deux prêts PLAI, l'un de type foncier d'un montant de 22 620 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,05 %, l'autre de type travaux d'un montant de 76 670 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,05 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la communauté de Montauban trois rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration d'une maison de type 5 située 3 850 route du nord à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant global 62 497,60 € pour deux prêts PLAI, l'un de type foncier d'un montant de 27 786 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,05 %, l'autre de type travaux d'un montant de

128 458 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,05 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la communauté de Montauban trois rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

Acquisition et amélioration de 15 logements (6T4, 6 T5 et 3 T6) situés hameau du ruisseau à Nègrepelisse

- la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global 813 938 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 317 089 € sur une durée de 50 ans au taux de 1,85 %, l'autre de type travaux d'un montant de 1 310 787 € sur une durée de 40 ans au taux de 1,85 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Nègrepelisse accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,